

**DECRET N°2014-027 DU 21 JANVIER 2014**  
 portant nominations et promotions à titre  
 exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre  
 National du Bénin de Messieurs SOUMARE  
 Cheikh Hadjibou et consorts.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
 CHEF DE L'ETAT,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT,  
 GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 avril 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°010/PR/DC/SP-C du 07 janvier 2014 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin, *cy*

# DECRETE

**Article 1er** : sont nommées et élevées à titre Exceptionnel, Civil et Etranger à la dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du mercredi 08 janvier 2014, date de leur élévation dans l'Ordre, les personnalités dont les noms suivent :

Messieurs :

- **Cheikh Hadjibou SOUMARE**, Président de la Commission de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA);
- **TIEMOKO MEYLIET KONE**, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO);
- **Narcisse Christian ADOVELANDE**, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- **Mamman Bashir IFO**, Président de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal.

*Fait à Cotonou, le 21 janvier 2014*

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.

**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin,

**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 27 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 04.